



Arrondissement d'Aix en Provence

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

**COMMUNE
DE
LA FARE LES OLIVIERS
13580**

**ARRETE PORTANT MISE A JOUR DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

N° URB 17/002

Le Maire de la Commune de La Fare Les Oliviers

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R 151-51, R 153-18 et R 161-8,

Vu le plan local d'urbanisme de la Commune approuv e le 24/06/2010, modifi e les 23/09/2010 et 27/01/2011, r vis e le 29/03/2012, modifi e les 28/02/2013, 11/09/2014 et 10/09/2015,

Vu l'arr t e pr fectoral en date du 27 f vrier 2017 approuvant le Plan de pr vention des Risques Naturels retrait et gonflement des argiles de la Commune de La Fare les Oliviers,

Vu le dossier ci-annex e,

ARRETE

ARTICLE I : Le plan local d'urbanisme de la Commune de La Fare les Oliviers est mis   jour   la date du pr sent arr t e.

A cet effet, est annex e   ce plan la servitude d'utilit e publique constitu e par le Plan de Pr vention des Risques Naturels retrait-gonflement des argiles de la Commune de La Fare Les Oliviers approuv e par arr t e pr fectoral en date du 27 f vrier 2017.

ARTICLE II La mise   jour effectu e sur les documents est tenue   la disposition du public   la Mairie de La Fare Les Oliviers.

ARTICLE III : Le pr sent arr t e sera affich e en Mairie durant un mois.

ARTICLE IV : Le pr sent arr t e sera adress e   :

- Monsieur Le Pr fet des Bouches du Rh ne
- Direction D partementale des territoires et de la Mer – Service Urbanisme – P le Risques

A La Fare les Oliviers, le 03 avril 2017


Olivier GUIROU
Maire de La Fare Les Oliviers
Vice-Pr sident du Conseil de Territoire du Pays Salonais